

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 29 décembre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Liborio CICCARELLO

Tél: 03 87 34 34 12

E-mail: liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Monsieur le Président de la

Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de

France

Hôtel de Communauté

110 rue des Moulins,

CS 70 341

57608 FORBACH CEDEX

OBJET: Dossier de déclaration concernant la création du lotissement « Les vieilles vignes » commune de Spicheren\Accord immédiat

RÉF.: Y:\Dossiers instruits_en cours\EP\Spicheren\Lotissement « Les vieilles vignes »

P.J.: 1 récépissé

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : la création du lotissement "Les vieilles vignes" sur la commune de Spicheren.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 17 décembre 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00484
- · Dossier réalisé par : Génie de l'eau

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Toutefois, pour la partie assainissement du projet, un porté à connaissance doit être déposé à la police de l'eau. Il s'agit d'une procédure indépendante du dossier de déclaration loi sur l'eau sur la gestion des eaux pluviales du lotissement.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Spicheren où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER